



Séance de la Commission Permanente du vendredi 5 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq du mois de juillet, à quatorze heures, la Commission Permanente du Centre Communal d'Action Sociale s'est réunie à la Maison des Associations de Royan, sous la présidence de Monsieur Denis MOALLIC, Vice-Président du Centre Communal d'Action Sociale de Royan.

Présents :

Mme Françoise BAUDE, Mme Marie-Françoise BENOIT, M. Jacques GUIARD, M. Denis MOALLIC, M. Gilbert THULEAU,

Absents excusés :

Mme Isabelle CHATEAU, M. Claude DUCHÉ, Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE

Date des convocations : **3 juin 2024**

Membres en exercice : 8

Pour : 5

Membres présents : 5

Contre : 0

Nombre de votants : 5

Abstention : 0

N° 24-098

OBJET : SECOURS GAZ

Vu l'article R123-19 du Code de l'Action Sociale et des Familles autorisant le Conseil d'Administration à mettre en place une commission permanente,

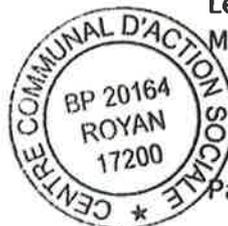
**LA COMMISSION PERMANENTE
DÉCIDE**

d'accorder un secours financier à 1 personne pour le règlement d'une facture de gaz, pour un montant de **500 €**.

La somme sera versée directement à – EDF – TSA 81401 – 87014 LIMOGES cedex 1.

Fait à ROYAN, le 5 juillet 2024

Pour le Conseil d'Administration
Le Président du CCAS
Maire de Royan



Patrick MARENCO

Certifié exécutoire
compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales, le 18/07/2024
Certifié conforme
Centre Communal d'Action sociale de Royan,
le 18/07/2024
Par délégation du Président,
La Directrice du CCAS
Frédérique SALLES

Reçu de réception en préfecture
07-261700116-20240705-DEL-24-098-DE
Date de télétransmission : 18/07/2024
Date de réception préfecture : 18/07/2024